

Libérons le télétravail



Pierre Cuny est Maire de Thionville, Président de la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville. Médecin, il place le télétravail comme un enjeu social, environnemental et économique du 21^e siècle, particulièrement dans les territoires frontaliers comme celui de Thionville.

La Lorraine a toujours été une terre de travail. La sidérurgie en étant l'activité principale, de véritables fleurons industriels font rayonner la région.

À la pointe de la révolution industrielle, la région doit désormais répondre aux enjeux de la mobilité et du travail transfrontalier. Notre voisin luxembourgeois est en effet devenu en quelques années un important pourvoyeur d'emplois.

Ce sont ainsi aujourd'hui plus de 100 000 frontaliers qui se rendent chaque jour au Luxembourg pour exercer leur activité professionnelle. Les prévisions d'évolution indiquent une augmentation constante de leur nombre pouvant atteindre 150 000 d'ici 2035.

Chaque jour ce sont donc des milliers d'habitants qui prennent leur voiture et empruntent l'A31 ou autres routes secondaires pour des trajets de 1h30 pour 30 km.

Des milliers d'autres qui se rendent dans les gares pour tenter de trouver une place parmi les 12 000 qu'offre la capacité du TER à destination du Luxembourg dans des conditions dénoncées quotidiennement sur les réseaux sociaux.

Chaque jour, des concitoyens m'interpellent sur les difficultés rencontrées pour se rendre au Luxembourg et sur la dégradation de leurs conditions de travail, avant même de l'avoir réellement commencé. De plus en plus font d'ailleurs le choix de quitter leur vie professionnelle au Luxembourg, épuisés par ces trajets inconfortables, stressants et à la régularité incertaine.

**Ce travail
frontalier
est pourtant
une chance
pour notre
région**

Ce travail frontalier est pourtant une chance pour notre région. Plus globalement, c'est une chance pour cet espace européen dans lequel les frontières nationales devraient s'estomper davantage encore, sur le plan du travail notamment.

Or la question de la mobilité est un frein sérieux à ce développement économique. L'exaspération des usagers de la route ou du train, confrontés à toujours plus de difficultés pour se rendre à leur travail, ayant créé une véritable bulle sociale que leur ras le bol peut faire éclater.

Que faire ?

La Région Grand Est multiplie par 2 le nombre de places sur le réseau ferroviaire. L'Etat engage le chantier de l'A31bis, indispensable mais qui prendra encore du temps dans sa décision et dans sa réalisation. Les collectivités, dont la Ville de Thionville et la Communauté d'agglomération Portes de France Thionville, aménagent les abords des gares, construisent des parkings de covoiturage, poussent pour des projets innovants tels que le monorail.

Ces investissements sont ainsi en cours de déploiement mais demandent inévitablement du temps et de l'argent. En attendant, nos frontaliers continuent de galérer malgré, je le souligne, la prise de conscience de l'Etat, de la Région Grand Est et même du Luxembourg qui est ouvert à un co-développement sur des projets concrets.

Pour autant, une solution pourrait dès aujourd'hui répondre en partie et de façon complémentaire, et très rapide, à cet enjeu de mobilité : le télétravail.

Cet usage se développe partout en France et dans le monde et offre aux salariés des espaces de télétravail vécus comme des plages de confort dans les rythmes effrénés.

Le télétravail traduit parfaitement les attentes des employés modernes alliant liberté, souplesse et confiance. Il s'inscrit également pleinement dans l'ère du numérique qui nous libère de contraintes physiques.

Le télétravail permet ainsi d'éviter des déplacements, sources de stress et de risques, vers le lieu de travail. Soulignons la vertu environnementale non négligeable que cela représente. Une journée de trafic de l'A31 produit mille fois plus de gaz à effet de serre que les rejets atmosphériques des usines de nos territoires. Une journée de télétravail par semaine, c'est 20% de trafic en moins, donc 20% de pollution automobile en moins. Le gain est énorme.

Le télétravail est une vraie réponse à la mobilité, à l'environnement et au bien-être des salariés. Tous les économistes confirment qu'il contribue au développement économique, à la création de richesse en offrant une réponse complémentaire aux autres modes de transports et, enfin, une réponse du 21ème siècle. Pour toutes ses vertus, le télétravail doit devenir la nouvelle forme de travail de notre espace frontalier.

La route est saturée ? La route polluée. Télétravaillons ! Quelques heures le temps que la route soit dégagée ou bien un jour par semaine comme un répit bienvenu.

Oui mais voilà, qui dit emploi frontalier dit législations différentes. Et c'est là que j'en appelle à notre Gouvernement et à notre législateur car le cadre légal du télétravail frontalier n'est pas lisible et freine son développement alors même qu'il pourrait être une solution pertinente.

Le dernier accord fiscal entre les deux Etats, issu d'un séminaire gouvernemental bilatéral ambitieux, créait ainsi un seuil de 29 jours de travail autorisé en France pour un salarié d'une entreprise luxembourgeoise sans changement de statut fiscal. Belle avancée pour tous ceux qui rayonnent professionnellement dans l'espace de la Grande Région et pour l'Administration fiscale qui dispose ainsi d'une base légale pour qualifier l'assujetti à l'impôt en France.

Seuil pour autant inadapté au télétravail qui mérite d'être distingué du travail délocalisé. Au contraire, le télétravail est un nouveau mode de travail qui doit être considéré à part entière et doit répondre à un régime juridique adapté.

Je réclame ainsi un seuil de 1 jour par semaine de télétravail autorisé entre le Luxembourg et la France sans remise en question du statut fiscal et social de l'employé.


Le Luxembourg est prêt à cela, dans un souci de co-développement, de réduction du trafic routier quotidien, de protection de l'environnement et de bien être des salariés qui font tourner son économie et de diminution du trafic routier quotidien. Les responsables politiques me le confirment régulièrement.

La France doit innover sur cette question. Au bénéfice des habitants de nos territoires frontaliers, de nos infrastructures saturées et de l'environnement. Nous avons tout à gagner et rien à perdre.

Viendra inévitablement ensuite la question du contrôle des seuils de télétravail autorisés. Pour cela, le télétravail doit lui-même innover en s'installant dans des espaces de coworking adaptés, agréables et multiservices. Ces lieux, dont le premier, le S-Hub, vient d'ouvrir à Thionville, représentent de nombreux avantages et pourraient être des lieux certifiés de télétravail.

Pour nos habitants et pour le développement de nos territoires, innovons et ne nous freinons pas au risque de rester au 20^e siècle !

Je réclame ainsi un seuil de 1 jour par semaine de télétravail autorisé entre le Luxembourg et la France sans remise en question du statut fiscal et social de l'employé.



Pierre Cuny